

L'Assemblée générale a accepté un ensemble de propositions visant à réorganiser le Secrétariat et les mécanismes intergouvernementaux de l'ONU. Il est proposé, par exemple, que le Conseil économique et social se réunisse plus souvent, en sessions plus courtes consacrées à un sujet donné, qu'il y ait intégration graduelle de bon nombre de petits fonds de développement à financement bénévole, et que soit créé un poste de directeur général du développement et de la coopération économique internationale que son rang placerait, dans la hiérarchie de l'ONU, immédiatement en dessous de celui du secrétaire général et qui serait chargé de diriger et de coordonner tous les programmes et toutes les négociations de l'ONU relatifs aux questions économiques et sociales.

Une autre réforme s'est opérée avec la création d'un comité plénier qui est censé se réunir entre les sessions de l'Assemblée générale pour surveiller l'application des décisions relatives au « Nouvel ordre économique international », faciliter les négociations sur les questions non réglées dans d'autres organismes et permettre un échange de vues sur les problèmes économiques mondiaux.

En juin, l'Organisation internationale du travail (O.I.T.) a élu à la présidence de son conseil d'administration M. Joe Morris, président du Congrès du travail du Canada; M. Morris occupera son nouveau poste jusqu'au 9 juin 1978. Les États-Unis se sont retirés de l'O.I.T. le 6 novembre, ainsi qu'ils l'avaient annoncé deux ans auparavant.

En septembre, M. G. N. Vogel, ancien commissaire en chef à la Commission canadienne du blé, a été nommé directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM). Le PAM a entrepris en 1963 de mettre sur pied un système international de satisfaction des besoins alimentaires urgents et de mettre en oeuvre des projets-pilotes d'aide au développement économique et social.

Droits de la personne

Le Canada a continué en 1977 à manifester sa préoccupation pour la promotion des droits de la personne au sein de tribunes multilatérales, que ce soit aux Nations Unies, à la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth à Londres ou à la réunion de Belgrade qui suivit la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

A la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, tenue en juin dernier, le premier ministre canadien a joué un rôle capital dans l'adoption de déclarations condamnant la violation des droits de la personne en Ouganda.

A la réunion de Belgrade, le Canada a appuyé ses arguments sur sa conviction que les droits de la personne étaient bel et bien devenus un sujet d'intérêt international et se rattachaient directement à la notion de détente. La délégation canadienne a participé activement à toutes les discussions sur l'Acte final d'Helsinki, mais s'est arrêtée plus particulièrement aux droits de la personne et aux contacts entre les personnes. Traduisant les préoccupations des Canadiens, elle a appuyé avec celles d'autres pays de nouvelles propositions portant sur: a) le droit de l'individu de communiquer avec son gouvernement sans avoir à en pâtir; b) la libre circulation des personnes, en particulier pour les visites de famille et la réunion des familles; c) la libre circulation des idées, en particulier de l'information écrite; d) les moyens de faciliter les contacts dans les domaines des affaires, des sciences, de l'enseignement et de la culture.

Depuis l'adoption par l'ONU de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1947, les questions des droits de la personne sont restées au premier plan des débats de l'Assemblée générale et d'autres organes de l'ONU. En 1976, la législation internationale applicable au respect des droits de la personne s'est trouvée renforcée par l'entrée en vigueur du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi que du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et de son Protocole facultatif. Le Canada a accédé à tous ces instruments en 1976 et a pu ainsi participer aux élections au Comité des